

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 81 (1945)

Heft: 21

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : Assurance-accidents. — Chronique scolaire. — Places au concours. — Genève : Reconstitution. — U.I.G. - DAMES : Thé des correspondances. — Election des prud'femmes. — U.A.E.E. : Convocation. — S.G.T.M. et R.S. : Convocations. — Neuchâtel : Revision de la loi. — Mise au concours. — Informations : O.S.L.J. — Bibliographie.

Partie pédagogique : A. Chablot : *Nous, les spectateurs du drame.* — A. Ischer, Dr ès sciences : *La discipline de nos enfants.* — Georges Durand : *L'enseignement de l'histoire.* — D'après Mortimer-Mégrét : *Les débuts de l'automobile.* — Bibliographie.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

ASSURANCE - ACCIDENTS

Avant de signer un contrat d'assurance contre les accidents non professionnels, le comité de la S.P.V. pensait attendre que l'Etat ait mis sur pied l'assurance contre les accidents professionnels, qui lui a été demandée par la Commission de gestion. Nous aurions pu nous assurer à la même compagnie que l'Etat et celui-ci aurait pu conclure, pour ceux qui le désiraient, une assurance contre tous les accidents, nos membres lui versant la part correspondant à l'assurance dite non professionnelle.

Or, les choses traînent. L'Etat mettra un projet sur pied, peut-être cette année ! Votre comité a décidé, le 19 mai, de traiter avec l'Assurance Mutuelle Vaudoise, cette société nous ayant fait des propositions très avantageuses. Le projet de convention est prêt, et nous pourrons donner ici des précisions dans deux ou trois semaines. Les membres de la S.P.V. qui doivent, et qui désirent, dénoncer un contrat avant le 30 juin, pourront le faire en connaissance de cause.

Le Comité.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Il est toujours intéressant de lire les comptes rendus des cérémonies de fin d'année scolaire, encore que les renseignements fournis par les rapports des commissions scolaires et des directeurs ne varient guère dans leur ensemble.

Beaucoup, cette année encore, se plaignent des perturbations apportées dans l'enseignement par les fréquentes mobilisations des instituteurs. L'utilisation de certains locaux des collèges réquisitionnés pour les besoins de l'armée ne facilite pas non plus la tâche du personnel enseignant. Quelques localités ont reçu dans leurs classes de jeunes réfugiés : ainsi Lausanne, 340. Dans les centres urbains la population infantile est en hausse ; quelques classes nouvelles ont été ouvertes ou vont l'être au cours de l'année qui débute (Pully, Rolle, Vevey, La Tour).

Quelques communes où la libération des garçons avait lieu à 15 ans se voient dans la nécessité d'organiser la 9e année scolaire ; la création de classes d'orientation professionnelle est demandée (Aigle, Nyon). L'introduction des travaux manuels dans les programmes se généralise de plus en plus. Pully, ayant réorganisé l'enseignement de la culture physique, a nommé un maître à la fois de gymnastique et de travaux manuels.

Les cours post-scolaires font aussi l'objet de considérations de certains rapports. Celui d'Aigle, par exemple, parle des expériences heureuses faites au cours d'un essai de vie en camp.

La conduite des écoliers en classe, et surtout en rue, est vivement critiquée. Il semble qu'une vague d'indiscipline déferle sur nos villes plus spécialement. Partout on insiste sur une collaboration plus étroite entre la famille et l'école, la première abandonnant toujours plus à la seconde le soin d'éduquer ses enfants, quand elle ne la contrarie pas dans ses efforts.

Le rapport sur les écoles catholiques de Lausanne nous apprend que l'effectif des élèves a passé de 598 à 640 : 93 dans les classes enfantines et 547 dans les classes primaires, 304 garçons, 243 filles. De ces 547 élèves, 108 sont des Vaudois, 145 des Fribourgeois, 54 des Valaisans, 70 des Italiens et 39 des Français. La commission scolaire de ces écoles se montre particulièrement reconnaissante aux autorités communales lausannoises d'avoir bien voulu octroyer, pour la première fois, un subside de Fr. 10 000.— aux écoles catholiques.

— L'association des directeurs des Ecoles primaires du canton a tenu jeudi 17 mai, à Aigle, sa séance annuelle, sous la présidence de M. Schwar, inspecteur communal à Lausanne. La question de la sélection des élèves devant passer dans les classes primaires supérieures y fut longuement discutée. La conférence a maintenu la moyenne 7,5 comme minimum requis aux groupes français et arithmétique pour pouvoir être admis en primaire supérieure, mais le vœu a été émis que tous les élèves passent préalablement une année au degré supérieur. Ce mode de faire ne rencontre aucune difficulté dans les localités où la libération des écoles a lieu à 16 ans, ce qui est vivement désirable, à tous points de vue. Là où la scolarité se termine à 15 ans pour les garçons, les candidats à la prim. sup. sont soumis, au degré intermédiaire, à un programme accéléré. Ce procédé fut longuement discuté à la séance d'Aigle, bien qu'il paraisse être admis par la sélection selon les art. 71-73 du Rgt pour les Ecoles primaires.

— Les statistiques font constater actuellement une recrudescence de la tuberculose, particulièrement chez les enfants : conséquence de la sousalimentation chez plusieurs. La lutte contre cette maladie doit s'intensifier et des mesures préventives doivent être prises avant que les cas soient vraiment trop graves. L'examen radiographique des élèves de nos écoles s'est révélé un excellent moyen pour dépister la maladie.

Le service universitaire de radiologie est excellement monté et met ses appareils à la disposition des autorités communales qui le désirent. Ce service est à même de prendre plusieurs centaines de photographies par jour et se charge ensuite de l'examen des résultats. Suivant l'exemple de Lausanne et d'autres localités, sans doute, Vevey a fait procéder au cours de cette semaine à cet examen sanitaire à tous les élèves des classes primaires, secondaires et particulières, ainsi qu'au personnel enseignant. Les écoliers des communes voisines, Blonay, St-Légier, Corseaux, Jongny ont défilé aussi devant l'appareil radiographique. Lorsqu'une image anormale ou suspecte est révélée, les parents sont avisés, afin qu'ils puissent faire procéder à un examen plus complet par le médecin de famille ou un spécialiste, et prendre, cas échéant, les mesures qui s'imposent.

C. G.

PLACES AU CONCOURS

Instituteur : Cully (5 juin).

Institutrice : Montreux-Châtelard (5 juin).

GENÈVE

RECONSTRUCTION

Depuis plus de 20 ans, notre pays avait subi les pressions morales, idéologiques du fascisme et du national-socialisme. Dans son ensemble, le corps enseignant a résisté et les conceptions pédagogiques qui placent la sauvegarde de la personnalité au centre de leurs préoccupations triomphent aujourd'hui. Est-ce à dire que nous n'ayons connu aucun danger ? Vous souvenez-vous de ces tentatives « d'alignement » qui virent le jour sous l'ancienne direction de l'enseignement primaire ? Avez-vous oublié combien l'on prisait, 6, rue de l'Hôtel de Ville, les gens du « Syndicat chrétien et national » ?

Certains directeurs d'écoles les appréciaient particulièrement. D'aucuns exercent encore des fonctions administratives ; la plupart enseignent l'histoire, la géographie, le français aux degrés supérieurs... et dans quel esprit ?

Quand le Département se décidera-t-il à épurer l'école genevoise ? Quand cessera-t-il de collaborer de près ou de loin avec le S. C. N. E. ? Quand le gouvernement dépassera-t-il les manifestations verbales et passera-t-il aux actes revalorisant sur le plan moral, social et matériel la vocation d'éducateur du peuple ?

Le temps du mépris est pourtant révolu.

G. B.

U. I. G. — DAMES

THÉ DES CORRESPONDANTES

Mercredi 30 mai à 16 h. 45, Taverne de Plainpalais, rue de Saussure.

ÉLECTION DES PRUD'FEMMES

Electrices inscrites pour les élections aux Tribunaux de prud'hommes à Genève, n'oubliez pas d'aller voter le 26 mai !

Salle de gymnastique du Collège de Malagnou, de 15 à 22 h.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T. M. ET R. S.**Les arbres de nos parcs**

Promenade botanique à travers nos parcs, sous la conduite de M. F. Chodat, professeur à l'Université de Genève.

Jeudi prochain, 31 mai 1945.

Rendez-vous à 16 h. précises, devant l'Université, côté Bastions.

Il est certainement superflu de souligner tout l'intérêt de cette promenade, à laquelle chacun (membres ou non-membres de notre groupement) est cordialement invité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADMINISTRATIVE

Mercredi 30 mai 1945, à 18 h. 15 très précises, Ecole du Grutli, salle No 2.

Ordre du jour : 1. Rapports et élections statutaires.

2. L'« atelier itinérant » : aspect manuel de la question (L. Hodel), aspect « éducation civique » (Ch. Duchemin).

L'assemblée sera suivie d'une modeste agape : inscriptions à la séance même.

Le Comité.

UNION AMICALE DES ECOLES ENFANTINES

Chères collègues,

Vous êtes convoquées en assemblée ordinaire le *mercredi 6 juin à 16 h. 30* à la Taverne de Plainpalais.

Madame Cougard nous parlera du

mensonge chez l'enfant.

Aucune de nous ne peut rester indifférente à ce problème. Pensez-y et venez nombreuses à cette séance. La discussion n'en sera que plus intéressante.

NEUCHATEL**REVISION DE LOI**

Dans ma dernière chronique, j'ai mentionné les points sur lesquels a porté la récente révision d'une vingtaine d'articles de la loi sur l'enseignement primaire.

Comme il ne s'agissait dans la plupart des cas que d'une inoffensive mise au point, on comprendra qu'aucun député n'ait fait de frais d'éloquence.

Il aurait été superflu d'ergoter sur la nouvelle désignation des classes tant la chose est logique. Ce que l'on appelait l'école enfantine devient la première année primaire et mon voisin dont le fils devait passer de septième année en neuvième année n'aura plus à m'interroger sur cette mystérieuse numérotation. Nos classes seront donc logées tout simplement à l'enseigne de l'école primaire et non plus à celle des écoles *enfantine et primaire* avec sa fameuse cacographie syntaxique.

L'article 33 apporte plus de précision dans l'énumération des matières d'enseignement pour chaque degré, et il prescrit l'obligation de l'enseignement ménager pour les jeunes filles pendant les deux dernières années de leur scolarité, disposition déjà en vigueur et reprise de la loi sur cet enseignement spécial. Nos députés ne pouvaient que s'incliner devant le fait accompli.

Aucun n'aurait osé s'opposer sérieusement non plus au renforcement des pénalités (art. 55) en cas de fréquentation irrégulière, et de priver l'Etat d'une sanction plus efficace contre les pères de famille récalcitrants. L'amende, pour la seconde absence non justifiée sera portée de 50 centimes à fr. 1.—. Même tarif pour les suivantes. Ces amendes sont augmentées en cas de récidive après l'envoi d'un premier rapport. Il n'est que juste, après tout, que le métier de récidiviste profite du renchérissement de la vie.

Les articles 97, 98 et 99 qui fixent le statut de l'inspectorat de l'école primaire ont été allégés. Le nombre des inspecteurs et la limite des arrondissements ne sont plus spécifiés. Leurs attributions qui sont énumérées incomplètement du reste dans l'art. 99 ne seront plus mentionnées par la loi mais par le règlement général pour les écoles primaires. Il n'y avait vraiment pas là matière à discours.

Pas plus qu'en ce qui a trait aux conditions d'admission pour l'obtention du brevet d'aptitude pédagogique.

L'art. 69 est complété par une disposition relative à l'institution du stage obligatoire prévu par la loi du 16 juillet 1940 sur la formation professionnelle du corps enseignant.

Dans les conditions d'admission aux examens précités, on a tenu compte (art. 75, chiffre 2) des remplacements effectués hors du canton, par l'intermédiaire du département de l'I.P., dans la même mesure que s'ils avaient été effectués dans une école publique neuchâteloise. Les cantons de Vaud et Berne, au cours des périodes de mobilisation de leur personnel enseignant, ont eu fréquemment recours aux services de nos remplaçants et remplaçantes. Les conditions de l'enseignement dans ces deux cantons étant à peu près les mêmes que dans le nôtre, la mesure en question se justifie d'elle-même. Mais il faut, j'y insiste, que ces remplacements hors du canton aient été effectués sous les auspices du département de l'I.P.

Enfin, l'art. 31, qui dispose qu'en principe aucune classe ne doit compter plus de 45 élèves et qu'elle doit être dédoublée lorsque ce chiffre aura été atteint pendant trois années consécutives, a été modifié en ce sens que le maximum a été ramené à 35 élèves. Il est étonnant

que sur ce point personne n'ait pipé mot parmi les nombreux défenseurs des intérêts communaux que compte le Grand Conseil. Ces dédoublements se traduisent en définitive par de nouvelles dépenses. Quand le même problème fut posé, il y a une vingtaine d'années, il me souvient que certains roitelets de village n'eurent pas de peine à saper le projet. Il est vrai, qu'à l'époque, c'était à qui soufflait le plus fort dans la trompette des économies. Puis, on n'était pas comme cette année à la veille des élections.

Cette nouvelle limitation de l'effectif des classes ne touchera qu'un très petit nombre de localités. La statistique établie à l'entrée de la dernière année scolaire montre qu'il existait dans le canton 327 classes de moins de 30 élèves ; 63 classes de 31 à 35 élèves ; 9 classes de 36 à 40 élèves et 4 classes seulement de plus de 40 élèves.

Treize classes seulement dépassent le niveau nouvellement fixé. Mais pour un dédoublement, il faut encore que cet état de chose se répète trois ans de suite.

Quelle que soit la portée pratique immédiate de cette modification de l'article 31, retenons surtout l'intention qui est à sa base. C'est d'ouvrir plus grandes les portes de notre école aux méthodes nouvelles de l'enseignement qui tendent à stimuler le besoin d'activité de l'enfant, à cultiver l'esprit d'initiative et le goût des recherches personnelles. De lourds effectifs ne se prêtent pas au déploiement de telles méthodes.

Il m'est agréable aussi de constater que l'on s'est rapproché sensiblement d'une proposition déjà ancienne de la S. P. N. tendant à fixer à 30 élèves la limite du contingent de chaque classe. On y viendra. Mais patience ! Il a fallu attendre 37 ans pour démolir le maximum de 45 prévu par la loi de 1908 qui nous régit encore. Ce maximum supplante celui de 50 élèves établi par la première loi sur l'enseignement primaire, celle du 20 mars 1850. Certaines erreurs, comme on le voit, ont la vie dure. Mais ces temps sont révolus, semble-t-il, pour l'enseignement.

J.-Ed. M.

MISE AU CONCOURS

Neuchâtel. 4 postes d'institutrices. Entrée en fonctions : 27 août 1945. Adresser les offres de service avec pièces à l'appui, jusqu'au 30 mai 1945, à M. R. Chable, président de la Commission scolaire et en aviser le secrétariat du département de l'Instruction publique.

INFORMATIONS

ŒUVRE SUISSE DES LECTEURS POUR LA JEUNESSE

O. S. L. J.

Trois nouvelles brochures viennent de paraître :

1. « Londubec et Poutillon ». D. Marty, brochure à colorier.
2. « Le petit gars du maquis ». W. Thomi.
3. « Agpa, chasseur esquimau ». J. Gabus.

Une vente de mai est organisée en Suisse romande. Nous vous prions de réserver bon accueil aux publications O. S. L., d'en parler et de les montrer à vos élèves. A l'avance, nous vous remercions de votre collaboration.

Les dépositaires romands de l'O. S. L. tiennent à votre disposition toutes les brochures que vous désirez. Demandez-leur la liste des publications.

F. R.

DÉPOSITAIRES O. S. L. EN SUISSE ROMANDE

Vaud

<i>Aigle</i> :	M. L. Gesseney,	Bex
<i>Aubonne</i> :	M. R. Assal,	Bièvre
<i>Avenches</i> :	M. M. Payot,	Avenches
<i>Cossonay</i> :	M. R. Dubosson,	Montricher
	M. I. Lador,	La Chaux
<i>Echallens</i> :	M. A. Guignard,	Penthéréaz
<i>Grandson</i> :	Milles M. Gaillard,	Ste-Croix
<i>Lausanne</i> :	M. J. Pochon, direction des Ecoles, F. G. Flück, M. D. Blanchet, M. P. Burnet	Prilly Renens Pully Le Mont
	M. J. Ziegenhagen,	St-Saphorin
<i>Lavaux</i> :	M. E. Mermod,	Les Charbonnières
<i>La Vallée</i> :	M. E. Baudraz,	Morges
<i>Morges</i> :	M. B. Jotterand,	Denezy
<i>Moudon</i> :	M. F. Bouquet,	Crans p. Céligny
<i>Nyon</i> :	M. P. Desponds,	Orbe
<i>Orbe</i> :	M. E. Pichard,	Peney-le-Jorat
<i>Oron</i> :	M. P. Corboz,	Payerne
<i>Payerne</i> :	M. G. Gaillard,	Château-d'Oex
<i>Pays-d'Enhaut</i> :	Mme Henchoz-Favre,	Rolle
<i>Rolle</i> :	M. L. Ferrari,	La Tour
<i>Vevey</i> :	M. J. Chambordon, M. F. Rousseil,	Montreux
<i>Yverdon-ville</i> :	M. A. Jeanprêtre, M. M. Blanc, Mlle J. Gaillard,	Yverdon Prahins Chavannes-le-Chêne

Genève

Dépôt central pour le canton :
M. R. Uldry, Ecole du Mail,

Genève

Neuchâtel

La Chaux-de-Fonds :
M. Béguin, directeur,

La Chaux-de-Fonds

Le Locle : M. Ischer, directeur,
Neuchâtel : M. P. Allmen,
Val-de-Ruz : M. Maillard,
Val-de-Travers :
 Mlle M.-L. Landry,

Le Locle
 Neuchâtel
 Valangin
 Môtiers

Jura bernois*Franches montagnes**et Courtelary* :

M. R. Marchand,
Delémont : M. M. Piegai,
Moutier : M. A. Prêtre,
Neuveville : Mme C. Liengme-Schmutz,
Porrentruy : M. J. Perrenoud,

Sonvilier
 Delémont
 Moutier
 Neuveville
 Fontenai

Fribourg

Fribourg : Mlle V. Marchand,

Fribourg, 12 Pérolle

Valais

Sion : M. H. Baudois,
Sierre : Mlle M. Bayard,
Brigue, Visp : M. A. Chastonay,
Monthey : M. Bernard, directeur,
Centre de vente romand O. S. L. :
 M. J. Pochon, inspecteur, direction des
 Ecoles, Lausanne.

Sion
 Chippis
 Visp
 Monthey

BIBLIOGRAPHIE

Editions Helveticae, publiées par la Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Instruction publique.

Chez Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, brochure No 5 :

L'Avare, de Molière, annoté par Georges Michaud, directeur du collège de Vevey, Fr. 1.55.

Cette brochure, comme celles qui ont déjà paru de cette collection, est soigneusement imprimée. Son format (in-16) est particulièrement pratique et son prix modique lui permet de figurer non seulement dans les bibliothèques scolaires collectives, mais encore dans celles de nos élèves.

Maisons d'enfants de l'après-guerre, Ad. Ferrière. Editions de la Baconnière, Neuchâtel. Fr. 3.75.

Un gros problème se pose qu'il est urgent de résoudre : c'est celui du sauvetage des enfants abandonnés. La guerre totale a créé en Europe des millions d'enfants orphelins ou séparés de leurs parents, sans abris, errants, revenus à l'état demi-sauvage ; des millions de vies humaines à sauver physiquement et moralement. Pour cela, il s'agit de créer sans tarder des centres de rééducation pour cette enfance malheureuse et de former des éducateurs chargés de ce sauvetage.

M. Ferrière sait mieux que personne qu'on ne s'improvise pas éducateur et qu'on ne peut laisser à la bonne volonté, fût-elle la meilleure du monde, à l'intuition, à l'amateurisme le soin de ce redressement social. Pour cette tâche, il faut des hommes du métier, des techniciens particulièrement préparés et conscients de leur immense responsabilité. Dans les 150 pages que compte son texte, M. Ferrière résume les moyens pratiques pour mener à bien cette tâche. Son livre s'adresse, comme il le dit dans l'introduction, à tous ceux qui souhaitent collaborer à la rééducation des enfants abandonnés ou déformés après la guerre. Il est destiné plus particulièrement aux éducateurs qui n'ont pu acquérir une préparation suffisante pour cette tâche. Effectivement, nous n'avons pas là un traité complet de pédagogie, mais un simple vade-mecum, un guide-memento à l'usage de ceux qui s'occupent des grands centres ou des homes plus petits où seront recueillis ces victimes de la folie des peuples. Inutile d'insister sur les grands services qu'il est appelé à rendre, d'autant plus qu'un grand souffle d'amour et d'altruisme l'anime tout du long.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

NOUS, LES SPECTATEURS DU DRAME

La tragédie a pris fin en Europe, le cauchemar a cessé, libérant l'humanité de l'abrutissante obsession des crimes quotidiens. Nous aussi, nous fûmes associés à cette tuerie, et de quelle manière ! Epargnés par miracle — mais pourquoi ce miracle si nous ne sentons pas les responsabilités qu'il nous impose — nous sommes devenus les spectateurs assidus des malheurs d'autrui ; chaque jour, la guerre a fourni à nos esprits un aliment malsain. Et nos sensibilités, peu à peu émoussées, ont demandé toujours plus de violence et d'horreurs : l'habitude du sang ! Pourquoi ce luxe de précision dans la documentation de l'ignoble ? Pour éveiller notre sympathie ? Or la courbe de la générosité suisse n'a pas suivi l'accumulation des détails atroces. Ne nous trompons pas nous-mêmes : rien de propre, rien de noble n'a stimulé notre avidité de savoir et de connaître.

Le plus grave, c'est que nos enfants respirent cette atmosphère empoisonnée. Depuis qu'ils ont ouvert leurs yeux candides sur le monde, ils l'ont vu bouleversé et sanglant. Avec plus d'inconscience que d'amour, nous ne leur avons épargné ni les visions d'horreur, ni les récits abominables. Ils ont répété nos cris de vengeance et de haine, nos jugements et nos généralisations simplistes. Souillant leur âme, nous en avons fait, avec nous, les bâdauds des pires cruautes. Aussi, comme frappés de stupeur, subissent-ils la vie scolaire — qui voudrait être saine et tranquille — plus qu'ils ne la vivent. Nos enseignements n'atteignent plus leur cœur endurci et leur esprit obsédé. En présence d'un tel abrutissement de l'enfance, nous éprouvons une véritable angoisse. Quels hommes deviendront ces écoliers qui n'ont jamais pu être des enfants ? Que leur restera-t-il de cette hantise criminelle ?

On parle souvent de reconstruction éducative ; elle s'impose chez nous aussi, sans délai ; mais pour qu'elle porte des fruits, procédons tout d'abord à une œuvre de salubrité générale : que nos autorités, nos journaux, nos cinémas, notre radio s'emploient à purifier l'ambiance dans laquelle nous vivons, pour que cesse enfin le dilettantisme sadique des conversations familiales.

Penser suisse ! nous demandait naguère notre général, c'est-à-dire penser humain, propre et digne ! Nos enfants ont été frustrés de la part de pureté, de confiance et d'amour sans laquelle rien de bon ne s'édifie. Il est grand temps que les honnêtes gens s'associent pour la leur donner !

A. Chablop.

LA DISCIPLINE DE NOS ENFANTS

Quoi qu'en pensent certaines personnes chargées d'ans et d'expérience, nos écoliers ne sont pas plus indisciplinés que les enfants d'autrefois. Ceux qui nous assurent le contraire et qui regrettent le temps passé

où les enfants étaient des anges, sont les mêmes qui certifient qu'autrefois les hivers étaient plus enneigés et plus lumineux, les étés plus chauds et plus ensoleillés et la vie moins compliquée. Je leur accorde bien volontiers raison sur ce dernier point, mais me méfie des autres affirmations. Il est si humain, au déclin de la vie, de regretter le passé et d'inconsciemment n'imber de rose tout ce qui a trait à une période révolue et pleine de souvenirs heureux.

Qu'en est-il en réalité ? Il arrive à nos aînés, au cours d'une conversation, de narrer les farces monumentales dont ils furent les acteurs ou les témoins et dont les maîtres d'autrefois pâtirent. Seraient-ils embellis par la légende, ces faits, qu'ils n'en témoigneraient pas moins une conception bien lâche de l'autorité et de la discipline il y a cinquante ans.

Je crois qu'il est exact de dire que la discipline scolaire de nos enfants est meilleure et plus facilement maintenue actuellement qu'autrefois. Il serait bien triste qu'il n'en fût pas ainsi. La formation professionnelle de nos jeunes maîtres s'améliore et s'approfondit toujours plus et les progrès des sciences psychiques évitent certaines erreurs dans l'éducation. (En écrivant ceci je pèse mes mots et je songe avec gratitude aux enseignements et aux exemples que m'ont laissés quelques-uns de mes anciens maîtres !)

Certes nos enfants n'ont plus envers ceux qui les enseignent ces marques extérieures de déférence qui étaient la règle autrefois. De son côté l'instituteur moderne a abandonné certains attributs, sa redingote, sa chemise empesée, ce qui diminue la distance hiérarchique. La leçon ex cathedra n'est plus en faveur. Le maître est mêlé à ses disciples : volontiers même, il jouera avec eux. Il ne faut pas regretter cette évolution. Car l'enfant gagne en franchise et en spontanéité ce qu'il perd en déférence extérieure, déférence quelquefois teintée d'hypocrisie. A l'école donc, nos enfants 1945 sont plus nerveux, plus turbulents, moins sages (dans le sens classique du terme), mais ils sont plus disciplinés et souvent plus attachés à leur maître que ceux d'autrefois.

* * *

A la maison, les parents se plaignent du manque d'obéissance des enfants. Ici aussi n'exagérons pas. Les parents sont nombreux qui exigent de leurs enfants une obéissance absolue et qui y réussissent. Dans de rares cas, des parents bien intentionnés n'arrivent pas à façonner des caractères enfantins difficiles de nature. Mais dans la plupart des cas qu'observe-t-on ? Ou plus exactement qu'aurait-on observé si, quelques années auparavant, on avait pénétré dans les foyers de ceux qui se plaignent actuellement de la désobéissance de leurs enfants ? De gros bébés, de petits garçonnets, de petites fillettes choyés, mais pas éduqués, qui obtiennent de leur maman ce que leur père vient de leur refuser, ou vice-versa ; qui sont perpétuellement menacés d'une gifle ou d'une fessée qui ne vient jamais ; auxquels on satisfait dans une trop grande mesure leurs désirs et leurs caprices.

Fénelon a écrit « L'Education des filles » ; beaucoup de pédagogues, sans oser le titre, cherchent à écrire l'éducation des mères (ou des pères). Constater cette déficience de l'éducation familiale, ce n'est pas critiquer méchamment les parents dans leur rôle improvisé d'éducateurs. Improvisé certes ! On ne laisse pas s'ouvrir à la vie professionnelle des apprentis, des ouvriers, des techniciens qui ne soient au courant de leur futur métier, mais on laisse se débrouiller dans leur rôle combien plus important encore d'éducateurs de jeunes maris et de jeunes épouses à qui on n'a jamais enseigné les éléments de cette science. Le miracle c'est, qu'en général, ils y réussissent d'instinct aussi bien.

La cellule familiale est moins forte aujourd'hui qu'autrefois, par suite des conditions sociales, de la disparition du travail à domicile, du développement des sociétés et des réjouissances enfantines, du service militaire des pères, de l'abus d'une radio qui supprime l'intimité du foyer. Il est donc fatal que l'empreinte des parents sur les enfants soit moins marquée actuellement qu'il y a quelques décennies.

* * *

Reste l'attitude des enfants en rue. C'est peut-être ici que les regrets éprouvés par les « anciens » sont le plus justifiés. Nos enfants ont supprimé les marques extérieures de respect qu'ils portaient à leurs aînés, ils se conduisent mal en rue. Surtout ils y usent d'un vocabulaire à faire rougir. Les mesures qu'au Locle, la Commission scolaire, appelée à réviser un règlement de discipline vieilli, va essayer d'appliquer montrent que l'école se soucie de sa responsabilité à ce sujet. Mais disons qu'ici aussi la responsabilité est collective et dépasse le cadre de l'école.

Certains pères jurent tout naturellement, comme si les vocables employés étaient perles et gemmes précieuses. Les adolescents aussi, et plus encore hélas !

L'hiver passé j'étais en voyage. A une gare importante le compartiment est soudain envahi par une foule dense, composée principalement de jeunes adultes sortant d'un match de boxe. A peine installés ces jeunes gens commentent la soirée, qualifient les athlètes, font des plans pour de nouvelles sorties sportives. Le tout en des termes si crus, mêlés d'exclamations si grossières que j'en avais honte.

Je ne suis pas pédant. Soldat je connais les brusques réactions que font naître certaines situations imprévisibles et qui, dans l'énerverement et la surprise, se traduisent comme elles peuvent. Mais que des hommes se croyant bien élevés jurent tout naturellement, sans en avoir conscience ; que ce flot de blasphèmes fasse partie de leur élocution courante, voilà qui démontre la gravité du cas. Comment voulez-vous que les enfants ne soient pas contaminés par les adolescents et les adultes qui profanent continuellement le 3me commandement.

Si tout citoyen bien élevé (et non pas seulement les éducateurs) intervenait en rue chaque fois qu'un enfant se laisse aller à des propos grossiers, le problème serait résolu en quelques années.

Dans un prochain article je parlerai de l'expérience que la Commission scolaire du Locle va tenter pour améliorer la conduite d'une

jeunesse qui n'est pas plus indisciplinée qu'ailleurs. Cette expérience réussira si tous les aînés connaissent leurs responsabilités et travaillent de concert avec les autorités scolaires, ce que nous souhaitons.

A. Ischer, Dr ès sciences,
Directeur des Ecoles primaires du Locle.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

Pour cette discipline, il serait intéressant de pouvoir réaliser l'idéal suivant : 1. Supprimer toute leçon à domicile sauf de temps à autre la revision orthographique des noms propres et des termes nouveaux dont on a développé le sens pendant les heures de classe.

2. Reconnaître jusqu'à quel point est perçue l'atmosphère concrète de la période étudiée. (Non point la date mais le classement chronologique de deux ou plusieurs gravures).

3. Déterminer dans quelle mesure les 12 ou 13 ans peuvent véritablement assimiler l'histoire — et donc peuvent reconnaître dans la succession des faits — le rayonnement des causes sociales et psychologiques, ou le hasard des circonstances, ou la part réussie des intentions humaines.

* * *

1. Il serait vain de narrer en détail quel néant pédagogique et quel abrutissement intellectuel représentaient les prétendues leçons d'histoire pendant lesquelles jadis beaucoup d'entre nous perdions notre jeunesse à remplir des cahiers. C'était l'erreur « qui fut celle de leur siècle » et ceux qui nous l'imposaient ne savaient pas ce qu'ils faisaient ; au surplus, leur cas exorbitant invite chacun de nous à méditer sur l'effrayant pouvoir que nous avons tous, d'adopter en toute sincérité et en toute conscience les procédés didactiques les plus condamnables.

En revanche, j'avouerai sans ambage que je ne fais plus maintenant le moindre cas des résumés à domicile, que seul m'intéresse le bagage historique appris sans le vouloir — simplement parce que l'entretien en classe serait captivant — et que seules me paraissent dignes de ce nom les acquisitions devenues comme naturelles à la vie de l'esprit. Enfin, il importe de relever que la mémoire n'entre point seulement en jeu pour l'étude involontaire des dates, des noms et des événements mais encore et surtout pour l'expression intelligible des termes difficiles.

De là, l'habitude précieuse d'interroger sur le sens des mots que l'on a suffisamment exploité et utilisé, l'habitude encore de répéter certaines définitions inévitables : le ... est l'ensemble des exemples et des commandements laissés par Jésus-Christ. Le ... est la liste des raisonnements et des sentiments que l'on peut découvrir dans les écrits de Calvin, etc.

* * *

2. En ce qui concerne les images, j'ai déjà indiqué dans l'*Educateur* le principe d'un loto historique et quels avantages importants je verrais à son emploi systématique. Quel que soit le moyen choisi, le but reste bien entendu identique : celui de suggérer une période prise tout d'abord

sous son aspect visible et matériel, celui aussi d'esquisser un petit catalogue de souvenirs qui serviront de préliminaires à l'histoire proprement dite.

Dans cette intention, on ne peut que se féliciter des feuillets de documentation et souhaiter à cette occasion une présentation peut-être moins chargée de textes et mieux adaptée à un affichage en classe. Quant à la reconnaissance des images contenues dans le manuel lui-même, la meilleure manière, lorsque certains exemplaires seront devenus inutilisables, consistera à en extraire des illustrations découpées sur le cadre et privées de leur titre, il deviendra aisément de vérifier dans quelle proportion les élèves se souviennent des photographies mises sous leurs yeux. (J'ai pratiqué le « truc » avec la géographie illustrée de la Suisse et je lui attribue une importance d'autant plus méritée que le vrai géographe est celui qui non seulement comprend mais en outre « voit » les pays et les villes.)

J'ajoute qu'il arrive souvent que l'on ne dispose d'aucune gravure historique appropriée soit à l'événement mentionné, soit aux possibilités de chaque âge. Mieux vaut alors en faire carrément son deuil et trouver un texte dont les détails pittoresques amènent parfois une évocation plus convaincante qu'une reproduction imagée. Exemple : Des renseignements purement oraux mais néanmoins tangibles sur la vie quotidienne à Rome au premier siècle après J.-C., sur les bâties à trois ou quatre étages, les rues étroites, le manque d'hygiène et de confort, etc.

Autre exemple : La fuite du Roi Louis XVI, le départ des personnages déguisés, la grosse berline, l'emploi des heures, les relais, etc. — lecture trop longue si l'on compte son temps à l'horaire scolaire, mais courte pour un jeune auditoire, et qui laisserait des traces durables.

* * *

3. Pour l'enseignement et la compréhension de l'histoire, la question décisive est la suivante : *Jusqu'à quel point tel fait ou tel concept politique peut-il être assimilé à tel âge déterminé ?*

Ou encore, en corollaire : En quels termes faut-il traduire un fait pour que sa formulation enrichisse celui qui l'entend et ne fasse pas de lui un simple perroquet perfectionné ?

Exemple : La phrase « Rousseau posa le principe de la souveraineté populaire » annonce uniquement des sonorités pour les douze ou treize ans. (Même si l'on s'acharne à les expliquer, un principe et une souveraineté signifient des notions trop abstraites pour cet âge et qui restent incomprises, non pensées, non découvertes dans leur intelligibilité propre.)

Au contraire, la proposition : « Un représentant du peuple demande que l'on se servît de bulletins pour les élections au lieu de dire le nom du candidat choisi à l'oreille du secrétaire » — cette proposition livre un fait qui frappe l'imagination et qu'il est aisément de comparer à une votation moderne.

Au surplus, une pareille enquête, cela va de soi, doit examiner toutes les scènes et tous les protagonistes, puis aboutir à une appréciation didactique des divers chapitres de notre passé helvétique. On en conclura iné-

vitablement que la présentation pédagogique de l'histoire suisse doit s'effectuer, pour chaque volée d'écoliers, en choisissant tel fragment et non tel autre, et en abandonnant délibérément la continuité dans le temps. J'y reviendrai et avec précisions.

Georges Durand.

(*Après l'étude du moteur à explosion*)

LES DÉBUTS DE L'AUTOMOBILE

(lecture à faire en classe)

Le moteur de ma première voiture avait un caractère extravagant. Il marchait comme un ange pendant trois heures, mais au bout de ce temps, il lui fallait un repos de quatre heures. C'était réglé comme l'horloge de la Tour Eiffel : trois heures de travail, quatre heures de repos. Il fonctionnait comme la halte horaire d'une colonne en marche.

Je demeurai perplexe sur le seuil du mystère, jusqu'au jour où, pris d'une colère folle en présence de cet entêtement vicieux à faire périodiquement grève sur la route, je saisis dans mon coffre une masse en fer et cassai la tête du moteur. La culasse vola en éclats. Le cylindre suivit et, quand je m'apprêtai à faire subir le même sort à l'unique bielle, je m'aperçus qu'elle se tenait en équilibre toute seule, raide comme la justice. Ce fut la façon dont je découvris qu'un coussinet pouvait gripper. Cette autopsie expresse m'avait livré la clef du sortilège. Le constructeur avait choisi un métal qui grippait au bout de trois heures et qui réclamait quatre heures pour refroidir et déripper.

A cette époque héroïque de l'automobile, une opération amusante, c'était le départ ! L'allumage s'effectuait au moyen d'un petit tube en platine qu'un brûleur portait préalablement au rouge-blanc, et qui était ensuite maintenu à cette température par la chaleur de l'explosion. Le brûleur était basé sur le même principe que la lampe à souder du ferblantier, et il fallait pour l'allumer, se livrer aux mêmes opérations. On versait un peu d'alcool dans une coupelle entourant le brûleur. On l'allumait. Et quand la flamme avait suffisamment réchauffé le tube, on ouvrait doucement l'essence qui sortait sous la pression provoquée par la chaleur. S'il y avait du vent, la flamme s'éteignait, et on recommençait cinq, dix, vingt ou trente fois. S'il n'y avait pas de vent, c'était parfois le réservoir, qui s'enflammait et la toiture brûlait. L'une et l'autre des deux éventualités étaient d'ailleurs accueillies avec la même indifférence : l'âge de pierre de l'automobile fut pour ceux qui le connurent une admirable école de patience et de résignation.

Il y avait un autre problème à résoudre encore : c'était celui des freins. Longtemps, on se demanda s'il fallait les appliquer sur la jante ou sur le moyeu. En attendant la solution, le véhicule ne possédait aucun organe de ralentissement ou d'arrêt. Nous comptions, pour y suppléer, sur les obstacles éventuels que comportait la rue ou la route. Et quand nous circulions sur des voies qui ne possédaient ni talus, ni bornes, ni murs, ni poteaux télégraphiques ou autres, nous étions des plus inquiets. L'on comprend l'interrogation du passant rencontrant un camarade dont la voiture est écrasée contre un arbre : « Mais quand tu

ne trouves pas d'arbre, comment fais-tu pour t'arrêter ? » Un de mes amis avait inventé une sorte d'ancre à crampons qu'il laissait tomber et qui s'agrippait sur le sol. Heureusement pour les routes qu'on a trouvé autre chose depuis !

Je n'ai pas besoin de vous dire que cette incertitude dans les moyens d'arrêt, en même temps que le vacarme qu'engendrait l'automobile, n'était pas étrangère à la terreur qu'elle semait sur son passage et qui se transforma bientôt en haine. Nous étions pourchassés par la maréchaussée. Et un jour, un de mes camarades fut retenu cinq heures dans le violon d'une gendarmerie de village parce que sa voiture épouvantait tous les chevaux. Ainsi donc, à l'époque, si l'on ne savait ni quand on partait, ni comment on s'arrêterait, on ne savait pas non plus où l'on coucherait.

Il y eut l'âge du fer de l'automobile : les bandages des roues étaient les mêmes que ceux des voitures à chevaux. Puis nous connûmes l'âge du caoutchouc plein. Et enfin, le pneumatique vint. Il augmenta la vitesse et nous permit de dépasser trente kilomètre à l'heure ; il diminua le bruit et mit fin aux ruptures d'organes causées par les trépidations. Mais le côté diabolique, c'était sa facilité de crevaison. Pour un oui, pour un non, il ramassait un de ces innombrables clous dont la route était constellée. Lors d'un voyage de Nantes à Bordeaux que je fis en l'été 1897, je crevai ou éclatai quatorze fois dans l'espace de cinq heures, et j'étais bien sur le point de mourir moi-même de fatigue quand je m'affalai sur le bord de la route. Un bruit de tonnerre me jeta sur mes pieds. C'était ma quinzième chambre à air qui éclatait à l'arrêt ! Attendez, ça n'est pas fini ! Une seizième détonation me plongea dans la stupeur et la fureur. Cette fois, ma dernière chambre — j'allais dire ma dernière cartouche — explosait. L'ardeur du soleil avait eu raison des pauvres toiles de mon dernier pneu, et mon malheureux équipage s'effondra sur les jantes.

Après un instant de découragement, je me dirigeai tant bien que mal vers la ferme la plus voisine où je réclamai du foin. Aux yeux des cultivateurs ahuris, j'en bourrai mes enveloppes défaillantes et, fier de mon idée géniale, je repartis sur la route. Au début, c'est-à-dire pendant cinquante mètres, tout marcha très bien et j'escroptais déjà la fortune en exploitant cette trouvaille qui devait bouleverser la technique automobile : le pneu increvable à âme de foin, quand une forte odeur de brûlé éveilla mon inquiétude. Mon foin flambait, tout simplement !

D'après Mortimer-Mégret.

BIBLIOGRAPHIE

Mémento de grammaire française, par P. Barrelet, prof. Edit. Franc, Berne. Br. fr. 1.20.

C'est un aide-mémoire destiné aux Suisses allemands qui retrouvent ainsi facilement toutes les règles essentielles, toutes les expressions et bizarries de notre langue. Ouvrage fort bien conçu qui rendra de grands services à ceux qui ne se contentent pas d'estropier notre langue.

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

Les Diablerets 1200 m. Hôtel Terminus

Tél. 6 41 37

Pour être vraiment bien, faites un essai à cet hôtel rénové. Tout confort. Salle pour société. Cuisine renommée. Dortoir moderne avec douche. Consommations de 1^{er} choix

Lac Retaud

1700 m.

Tél. 6 41 43

Alfred GISCLON
chef de cuisine

Les plus belles excursions au pied de hautes montagnes. Floraisons superbes. But de sortie pour écoles. Dortoir, arrangement pour soupe, couche et petit déjeuner, rafraîchissements de choix, barque et jeux. E. R. REINHARD, prop.

231

Les tramways lausannois

J O R A T

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de MONTHERON et du JORAT (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la direction. Tél. 331 41.

223

Cabane-Restaurant BARBERINE S. CHATELARD (VALAIS)

Tél. 6.71.44

Lac de Barberine, ravissant but pour excursions, pour écoles. Soupe, couche sur paillasse, café au lait : fr. 2.50 par élève, arrangement pour sociétés. Restauration. Pension prix modérés. Funiculaire, bateau, à 10 minutes du Barrage de Barberine. Se recommande : Mme JEAN LONFAT, MARÉCOTTES

247

Tél. 6.58.67

FLUELEN

Lac des Quatre-Cantons

Ligne du Saint-Gothard

Col du Klausen

224

Hôtel Croix-Blanche

Au bord du lac. Grandes terrasses et locaux pour Ecoles et Sociétés. Place pour 150 personnes. 60 lits. Téléphone No 599. Prix réduits pour Ecoles.

Famille Mueller, prop.

BIELLA

Articles pour écoles Articles de bureau

Vous trouvez un grand choix des produits sortant de la fabrique **BIELLA** dans tous les magasins de papeterie.

248

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

DANS LA RÉGION DE VEVEY ET LES PRÉALPES

3

idées: **Châtel-St-Denis**, porte de la Gruyère

Chamby, point de départ d'excursions

Les Pléiades le magnifique belvédère
à 1400 m.

Demandez aux Chemins de fer électriques veveysans leur dépliant, avec
carte et 8 projets de courses.

232

BUFFET DE LA GARE - LAUSANNE

Prix spéciaux
pour courses d'écoles

André Oyex

240

ANZEINDAZ

GRAND CENTRE
D'EXCURSIONS

HANS FLOTRON, Guide

Hôtel Anzeindaz et Refuge des Diablerets

Ouvert toute l'année - Place pour 180 personnes - Restauration

Pour vacances: Prix depuis Fr. 9.—

TELEPHONE: GRYON 53147

245

Maîtres et élèves seront enchantés d'une excursion
dans la belle région du Chemin de fer

Sierre-Montana-Vermala-Crans

En 30 minutes, une différence de 1000 m. d'altitude
pour le prix modique de Fr. 0.90 la simple course
et Fr. 1.35 l'aller et retour (Taxe spéciale d'école).

250

Alt. 1526 m.

COL DE JAMAN

Tél. 6.41.69

Magnifique but de course pour écoles et sociétés.

Restaurant Manoïre ouvert toute l'année. Grand dortoir.

236

Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés.

P. ROUILLER

LIBRAIRIE
Nationale Suisse
Berne

J. A. — Montreux

Brienzer Rothorn

Altitude 2351 m.

Des impressions inoubliables pour les écoliers

Connu par son panorama unique

Ouverture de la saison : 23 juin 1945

Fermeture de la saison : 16 septembre 1945

TARIF DU CHEMIN DE FER, le même pour toutes les classes d'âge

Brienz-Rothorn-Kulm Simple : Fr. 3.25 Retour : Fr. 3.30

Pour 50 participants, 1 personne accompagnante gratis;

Pour 10 participants, 1 personne accompagnante au tarif des écoles

TARIF DE L'HOTEL ROTHORN-KULM

Potage et pain Fr. .85

Café simple avec pain Fr. 1.10

Café complet Fr. 1.75

Potage, pâtes aux tomates et salade Fr. 2.30

Simple, mais bon dîner ou souper Fr. 3.20

Gîte dans le confortable dortoir: matelas, oreiller

et couverture de laine Fr. 1.—

Plus service 10%

Prix global pour : dîner, logement dans dortoir,
café complet et service seulement Fr. 6.20

PROMENADE D'ALTITUDE. Sentier agréable, 60 cm. de large, du Rothorn au Brünig, 12 km. environ. Différence de niveau, 1300 m., pente moyenne 12 %.

ÉVÉNEMENTS POUR LES ÉCOLIERS. Le lever et le coucher du soleil sur le Rothorn-Kulm et promenade Rothorn-Brünig.

Une entente préalable directe et en temps utile avec la direction du Chemin de fer et de l'Hôtel est indispensable.

Demandez prospectus qui informe sur tous les détails !

CHEMIN DE FER BRIENZ-ROTHORN
Tél. Brienz 28141

HOTEL ROTHORN-KULM
Tél. Brienz 28054

MONTREUX, 2 mai 1945

LXXXI^e année — N° 22

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. **Bulletin:** Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

ANZEINDAZ
GRAND CENTRE
D'EXCURSIONS
HANS FLOTRON, Guide

Hôtel Anzeindaz et Refuge des Diablerets

Ouvert toute l'année - Place pour 180 personnes - Restauration

Pour vacances: Prix depuis Fr. 9.—

TÉLÉPHONE: GRYON 53147

245

Maîtres et élèves seront enchantés d'une excursion dans la belle région du Chemin de fer

Sierre-Montana-Vermala-Crans

En 30 minutes, une différence de 1000 m. d'altitude pour le prix modique de Fr. 0.90 la simple course et Fr. 1.35 l'aller et retour (Taxe spéciale d'école).

250

Cabane-Restaurant
BARBERINE S. CHATELARD (VALAIS)

Tél. 6.71.44

Lac de Barberine, ravissant but pour excursions, pour écoles. Soupe, couche sur paillasse, café au lait : fr. 2.50 par élève, arrangement pour sociétés. Restauration. Pension prix modérés. Funiculaire, bateau, à 10 minutes du Barrage de Barberine. Se recommande :

Mme JEAN LONFAT, MARÉCOTTES

247

Tél. 6.58.67

Hôtel-
Buffet de la gare

VEYTAUX-CHILLON

Grande terrasse, véranda, idéal pour les écoles. On prend aussi des pensionnaires.

252

M. Müller

Alt. 1526 m.

COL DE JAMAN

Tél. 6.41.69

Magnifique but de course pour écoles et sociétés.

Restaurant Manoir ouvert toute l'année. Grand dortoir.

236

Arrangements spéciaux pour écoles et sociétés.

P. ROUILLET

Nouvelle Pension-Restaurant „Les Rosaly“ sur Les Paccots
Tél. 5.90.60

Pour courses scolaires, dortoir 30 à 40 places. Endroit idéal pour un séjour.

Pour tous renseignements: Famille Sarbach

249